

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2914

présenté par

M. Gillet

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 29 par la phrase suivante :

« À cette fin, les politiques publiques mettent en œuvre toute action nécessaire visant à répondre durablement aux besoins des professionnels de la filière agricole, notamment viticole, en matière de lutte contre la concurrence déloyale ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La viticulture française est aujourd'hui menacée par la concurrence déloyale imposée par l'Union européenne. Confrontée à un enchevêtrement de normes absurdes, aux défis du changement climatique, et à une baisse de la consommation de vin, le secteur traverse actuellement une crise sans précédent.

Les vins étrangers inondent le marché français à des prix dérisoires, compromettant la survie économique des exploitations viticoles françaises. En effet, les viticulteurs français se retrouvent en concurrence avec des vins produits en grande majorité à l'étranger et moins onéreux.

Face à cette menace pour notre filière viticole, il est impératif que les politiques publiques prennent des mesures rapides pour renforcer les contrôles sur les importations.